



MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS RELATIVES À LA SALLE DE PRATIQUE (4.26) DE LA CHAMBRE CIVILE

Québec, 9 juin 2021

La Chambre civile de la Cour du Québec modifie ses instructions aux parties relatives à la pratique civile au Palais de justice de Québec (Salle 4.26). Les principaux changements sont les suivants :

- Un **nouveau numéro de téléphone** à composer pour les appels de rôle téléphonique de la veille;
- **L'obligation** de déposer les actes et les pièces au moins deux jours avant la date prévue pour la présentation de la demande en pratique;
- La possibilité pour l'avocat.e, à son choix, de se présenter en salle d'audience 4.26 ou d'être entendu à distance;
- **L'obligation** de produire des notes et autorités en format papier.

Vous êtes invités à consulter le centre de documentation du site de la Cour du Québec (*Particularités de notre région*) et à lire les instructions aux parties – Appel du rôle provisoire par conférence téléphonique – Division de pratique (salle 4.26) du Palais de justice de Québec :

https://courduquebec.ca/fileadmin/cour-du-quebec/centre-de-documentation/regions/quebec-chaudiere-appalaches/QcCivil_InstructionsAppelRoleConfTelDivPrat.pdf

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter le bureau du juge coordonnateur, **par courriel**, à l'adresse suivante : coordcivqc@judex.qc.ca